

Opération

Jachère Environnement Faune Sauvage

Campagne 2017

Opération ouverte à tous : 1 sac d'1/2 hectare gratuit

(dans la limite des stocks disponibles)

**Bon de Réservation n° 17 /
A renvoyer avant le 20 Avril 2017**



Nom :

Adresse

Tél. :

Email :



Choix du mélange 1 seul choix possible/exploitant cocher la case	Mélange à semer	Densité minimale obligatoire (kg/ha)	Nombre de parcelles concernées	N° d'ilot
	Mélange Petit Gibier Semences de France : <ul style="list-style-type: none"> • Avoine • Chou • Sarasin 	20		
	Couvert Chasse JD <ul style="list-style-type: none"> • Millet • Vesce • Sarasin • Sorgho • Maïs • T.Alexandrie • Navette • Radis • Seigle • T.Incarnat 	20		
	Saint Hubert Semence de France <ul style="list-style-type: none"> • Sarrasin • Millet • Sorgho • Moha • Vesce 	20		

La fédération s'engage à fournir gratuitement un sac de semences de JEFS de votre choix correspondant à une demi-dose par hectare. Votre sac de semences sera à retirer à la Fédération des Chasseurs à Belleville en Caux. La date de distribution vous sera communiquée suite au renvoi de ce bon de réservation.

L'agriculteur s'engage à semer les semences de Jachères Environnement Faune Sauvage sur les terrains déclarés entre le **1er et le 15 mai**. La destruction ne pourra être effectuée qu'à partir du **15 janvier 2018**.

Tout changement doit être signalé par écrit à la fédération. En cas de non-respect de cette convention, la fédération pourra exiger à l'agriculteur le remboursement de tout ou partie des semences.